

● Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS)

Le Soutien Pédagogique Spécialisé dispense des prestations de pédagogie spécialisée à des élèves de 4 à 16 ans. Il dispose d'une équipe composée d'enseignants spécialisés.



PARTENAIRES

- Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF),
- Etablissements primaires et secondaires (DGEO)
- Equipes PPLS (psychologues, psychomotriciens, logopédistes)

OBJECTIFS

- Favoriser l'adaptation de l'enfant en difficulté ou en situation de handicap à son milieu scolaire et réciproquement ,
- Contribuer, en collaboration avec l'enseignant ordinaire et les parents, au développement optimal de l'enfant en tenant compte des aspects cognitifs, affectifs et sociaux,
- Participer à l'évaluation de l'intégration scolaire et, le cas échéant, au choix d'orientation de l'élève,
- Aider l'enfant à apprendre le «métier d'élève».



Esther Nicolin
Responsable du SPS

COMMENT ?

Auprès de l'enfant :

- Aide individualisée dans les apprentissages scolaires visant à développer des stratégies d'apprentissage plutôt que des savoirs (il ne s'agit pas de rattrapage scolaire),
- Laisser une large place au développement d'un sentiment de compétence chez l'enfant/ l'élève,
- Au besoin, mettre en place des approches pédagogiques inspirées de la pédagogie spécialisée.

Avec l'enseignant :

- Privilégier une approche globale des difficultés et le respect de la différence,
- Favoriser une recherche de compréhension systémique des problématiques rencontrées,
- Mise en place d'un projet pédagogique adapté au besoin et au potentiel de l'élève,
- Encourager des échanges réguliers, partager les points de vue,
- Favoriser un lien de confiance et de collaboration entre l'école et la famille.



CADRE DE L'INTERVENTION

Le SPS se déroule en principe sur le lieu de scolarisation de l'enfant. Selon les besoins de l'enfant et les réalités des situations, les interventions ont lieu dans la classe ou dans un local séparé.

Dans les cas extrêmes, un enseignant peut également se déplacer à domicile (maladies chroniques, phobies scolaires).

DUREE DE L'INTERVENTION

La mesure s'étend en principe sur deux ans avec possibilité de prolongation selon les particularités de la situation. La durée et la fréquence des séances sont établies en collaboration avec les membres du réseau.

PROCEDURE D'ACCES

Le financement est assuré par le SESAF, à travers une demande de prestation SPS émanant des établissements de la DGEO qui émettent une procédure de signalement pour la prestation.

Il est nécessaire d'avoir l'avis de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que l'accord signé des parents. Après étude du dossier, et selon sa décision, l'inspecteur OES (Office de l'Enseignement Spécialisé) concerné nous fait parvenir la demande et nous confie le mandat d'intervention SPS.

FONDATION DE VERDEIL

Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS)

Mme Esther Nicolin

Responsable

Avenue du Grey 38A

Case postale

1000 Lausanne 22

Tél. 021 321 50 10

Natel 079 319 15 28

esther.nicolin@verdeil.ch

www.verdeil.ch

Le Soutien Pédagogique Spécialisé dispense ses prestations dans les 4 régions suivantes :

- LAUSANNE ET ENVIRONS
- BROYE
- EST
- NORD VAUDOIS